Parc national des Ecrins

Conseil d'Administration du 27 février 2015

Résolution n° 2015/04 – CA

Exercice 2015 - budget rectificatif n° 1

Le Conseil d'Administration,

approuve le budget rectificatif n° 1-2015 qui regroupe en section de fonctionnement et d'investissement:

Les recettes :
les crédits réinscrits suite à l'analyse des restes à encaisser constatés au 31 décembre 2014.
les recettes nouvelles
les modifications de recettes : modification du montant attendu par rapport au montant déjà inscrit au budget (BP) ou modification du compte d'inscription budgétaire.

les dépenses :
les crédits réinscrits pour les opérations programmées avant 2014 et non soldées.
les inscriptions nouvelles en dépenses (liées aux recettes nouvelles)
les modifications de dépenses déjà inscrites
les abondements et réductions sur des opérations existantes

Le budget rectificatif n° 1-2015 proposé s'élève à :
Section de fonctionnement
Dépenses : 756 275 €
Recettes : 676 275 €

Section d'investissement
Dépenses : 991 580 €
Recettes : 243 575 €

L'équilibre général du budget rectificatif n°1/2015 est obtenu par un prélèvement prévisionnel de 748 005 € sur le Fonds de Roulement.

Le Président

Christian PICHOUD

Le Directeur

Bertrand GALTIER

Parc national des Ecrins | Domaine de Charance • 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr